LE COURRIER DE L'OUEST

NE MANQUEZ PAS
d'acheter vos chemises chez Mayer
Notre chemise No. 430 est une fameuse - - - - 85c
Notre No. 420 est une occasion - - - - - 90c
Notre No. 255 une bonne chemise de travail de 1.50 pour 1.10
S. F. MAYER
123 ave. Jasper E.

VOLUME III. EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 19 MARS, 1908. NUMERO 24.

PETIT LAC DES ESCLAVES.

Le jour de la St-Valentin, M. Boyer Ferguson avait réuni chez lui tous les meilleurs danseurs des alentours pour un concours. Par ici, les bons danseurs de la fameuse "Slave Lake Gigue" ne se compent pas. Une cinquantaine de couples prirent part au concours. Les juges déclarèrent champions, M. Charles Houle et Mademoiselle Clémence Beauchamp.

Pas n'est besoin de dire qu'on fit un ovation aux vainqueurs. A chacun on présenta une paire de mocassins du pays, magnifiquement brodés par les Sauvages.

Puis le bal commença. Ce n'est qu'aux petites heures du matin que cette mémorable réunion prit fin.

M. Wadel est retourne à Edmonton, après avoir arpenté 100 milles carrés dans l'arrondissement du Lac Esturgeon, à l'ouest du Lac des Esclayes. Cet endroit est encore inculte, mais M. Wadel nous assure qu'il n'y a pas d'endroit au Canada où le terrain soit plus propice à l'agriculture.

M. Solomon Johnson, du Lac La Biche est passé quelques jours ici, chez son parent M. J. Boxer.

M. Geo. Harvey, gérant du poste de la Baie d'Hudson est en tournée d'inspection au Lac Blanc.

Le Rév. Père Bothi, O.M.I., a oųvert une classe du soir où il enseigne le Cris de 7 à 8 heures. Les premiers élèves à s'enrégistrer furent MM. Dr Boulanger, A. C. Larivière et J. Thompson.

Nous nous attendons à avoir une ligne télégraphique en opération, d'ici à quelques mois, qui nous reliera à Edmonton.

La même ligne continuera jusqu'au Yukon.

Une pétition vient d'être adressée à l'Hon. Cushing, demandant au Gouvernement la construction d'un pont sur le Lac Buffalo. Ce pont relierait la rive nord du Lac la plus populeuse, à la rive sud, la plus fertile.

Nous espérons aussi que le Gouvernement nous donnera un débouché facile conduisant à la Rivière de la Paix. En certains endroits, les chemins actuels ne méritent même pas ce nom.

Le Rév. P. Lefebvre, O. M. I., procureur du vicariat du MacKenzie, est retourné à St-Albert après un séjour à la mission St. Bernard.

Il y a 25 ans, deux pères oblats, les pères Lefebvre et Falher, venant d'être ordonnés prêtres sont envoyés en mission de ce côté, ils se séparent au Landing, s'en allant évangiliser le nord par des chemins différents. En se disant au revoir, peut-être adieu, à ce point, ils brisaient le dernier lien avec la civilisation. Depuis ce quart de siècle d'apostolat, chacun de leur côté, ces deux missionnaires ne s'étaient pas revus. Aussi y eut-il fête à la mission de St-Bernard, où le Père Falher est supérieur, pour recevoir le Père Lefebvre.

M. Louis Brideveau, autrefois du Landing, est arrivé ici avec sa famille et a installé une boutique d'horlogerie près du poste de la Baie d'Hudson.

MM. Jean Benoit et N. Lahaie, du Landing sont ici pour quelques jours.

Notre député, M. Bredin, reviendra dans quelques jours. Il apporte, dit-on, des ordres pour faire exécuter des travaux considérables, qui intéresseront tout l'Athabaska.

ST. ALBERT.

Les trois frères Poirier et M. Allard qui étaient aller faire une excursion de chasse dans le haut de la Rivière Pembina sont revenus ces jours derniers, très satisfaits de leur voyage.

La jolie propriété de M. Louis Levasseur vient d'être achetée par M. C. Bourgeois qui y fera sa demeure. M. Levasseur part pour le Petit Lac des Esclaves.

Mme D. Hébert et sa fille l'ont échappé belle l'autre jour l'orsqu'en revenant de l'école de St-Pierre leurs chevaux s'emballèrent et ne purent être contrôlés avant que la cariole eut versée.

Les occupants s'infligèrent de légères blessures en tombant. La voiture a été passablement endommagée.

Nous aurons, le 20 d ucourant, une nouvelle soirée dramatique et musicale donnée dans la salle paroissiale, au profit de la Cathédrale.

A sa dernière assemblée, le conseil municipal a décidé de faire faire beaucoup d'améliorations dans la ville durant l'été.

On a commencé la construction d'un trottoir de la ville à la gare du C. N. R.

MORINVILLE.

Etaient de passage à Morinville cette semaine, MM. J. H. Picard et O. Tessier d'Edmonton.

FAITS DIVERS

La semaine dernière nous avons dit que M. P. S. Gaudette était malade, c'est Mme Gaudette qu'il eut fallu dire. Madame Gaudette se rétablit rapidement.

On parle de plusieurs cas de picote à Clyde, village à une trentaine de milles au nord.

Comme résultat de l'assemblée dont nous parlions l'autre jour, notre Chambre de Commerce est formée. Samedi a eu lieu l'élection de nos officiers, qui a donné le résultat suivant:

M. P. S. Gaudette, président; E. A. Hogan, Vice-President; Omer St-Germain, Secrétaire.

C'est l'intention de notre Chambre de Commerce de s'intéresser à tout le district de St. Albert, en accord avec la loi fédérale.

BROSSEAU.

Naissance. — Madame Narc Girard, un fils.

Madame Moïse Duquette, un fils.

Nous avons eu plusieurs jolies soirées pendant les jours gras, entre autres chez M. Girard et chezM. Lambert.

Les voyageurs de la maison Révillon étaient de passage ici la semaine dernière.

Marché de Brosseau.

Avoine, 40 @ 60c. le minot.
Orge, 50 @ 70 le minot.
Blé, 50c. @ $1. le minot,
Foin, $2.50 @ $4 la tonne,
Patates, 30 @ 50 c. le minot,
Paille, $1. le voyage.

UN BEAU PROJET.

Le ministre de la milice se propose de mobiliser 20,000 militaires à Québec dans les fêtes du tri-centenaire.

Le ministre de la milice étudie u ngrand projet de mobilisation de quinze à vingt mille hommes de la milice canadienne dans la dernière quinzaine de juillet, en rapport avec la prochaine célébration du troisième centenaire de Champlain; le plan est encore à l'état du projet, mais il est probable qu'il sera mis à exécution. La mobilisation de troupes à Québec dans de telles proportions n'a jamais été tentée au Canada.

En plus d'une telle démonstration militaire ajoutant à la beauté du spectacle de la célébration qui se complétait du déploiement naval projeté par les navires de guerre anglais et d'autres marines étrangères, l'expérience gagnée au point de vue militaire par les Canadiens serait très appréciable.

Si des arrangements satisfaisants peuvent être effectués pour la réalisation du projet, le groupement de la milice à Québec remplacerait les campements militaires annuels, vu que l'entraînement des troupes sur les plaines d'Abraham ferait disparaître la nécessité de l'entraînement aux camps.

Il est probable que le Conseil de la milice va résoudre définitivement la question sous peu.

TRIBUNE LIBRE.

(Correspondance).

Monsieur le Rédacteur,

J'espère qu'en vertu de l'hospitalité bienveillante de votre journal, vous voudrez bien accorder dans vos colonnes une petite place à cette lettre adressée à l'auteur de l'article de tête de votre No. 22, du 5 mars, 1908.

Monsieur

Permettez-moi de vous remercier, au nom de tous les Français, de la sympathie que vous leur témoignez, sympathie d'ailleurs bien naturelle puisque les liens d'un même sang originaire nous font, comme vous le dites si bien, "cousins."

En cette qualité de parent éloigné, je prends un vif intérêt à la prospérité de votre belle Patrie et par conséquent aux sujets traités dans votre journal qui y contribue.

Une phrase de votre dernier article sur l'immigration française m'a cependant paru outrepasser votre pensée:

"—Nous avons déjà, dans l'Alberta, le noyau d'une colonie française qui est la bienvenue chez nous. Nous désirons la voir augmenter et, sans vouloir offenser personne, nous désirons que cette augmentation se produire surtout dans l'industrie agricole."

Ceci me semble un peu exclusif.

Les qualités primordiales du cultivateur français en feront un excellent colon. Mais, ne trouvez-vous pas qu'en dehors de l'agriculture, il y a d'autres professions et d'autres métiers? Et vous savez sans doute, qu'en plus des épis dorés sur son sol, la France a su faire d'amples moissons de lauriers dans le domaine du commerce, de l'industrie, des arts et des sciences.

L'agriculteur est indispensable à la colonisation et à la prospérité d'une nation, mais il n'est pas le seul à y contribuer. Les colons qui, de jour en jour, sont obligés de s'éloigner des centres pour trouver des terres, ont forcément besoin de chemins de fer pour écouler leurs produits; il faut donc des ouvriers, des industriels, des ingénieurs.

Votre phrase écrite, currente calamo, semble assigner à l'immigrant français une place particulière dans l'agriculture; mais tous les nouveaux arrivés n'auront peut-être pas pour la charrue l'amour et les dispositions de Cincinnatus.

Un homme appartenant à n'importe quelle nationalité peut rendre des services au pays qu'il habite par son travail, quel qu'il soit et son intelligence.

Vous-même, Monsieur, par vos écrits contribuez à l'agrandissement et à la richesse de votre Patrie, et faites ainsi peut-être plus pour l'agriculture que si vous abandonniez la plume pour prendre les manchons de la charrue.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

L. C.

LE REVEREND M. DORAIS.

Nous apprenons avec regret la mort du Révérend M .Dorais, curé de Notre-Dame de Lourdes de Lamoureux, décédé lundi à l'hôpitlal d'Edmonton après une longue maladie.

Le Révérend M. Dorais était un old timer; il était curé de Lamoureux depuis 16 ans.

Son service et sa sépulture ont lieu aujourd'hui à Lamoureux.

SOCIETE ST-JEAN BAPTISTE

On est prié de se rappeler l'assemblée spéciale de la Société St-Jean-Baptiste qui doit avoir lieu le 29 du courant pour la prise en considération de la constitution telle que refondue par le comité nommé à cet effet.

LA ST-PATRICE.

Mardi, le 17, fête de St-Patrice, nos compatriotes originaires d'Irlande ont donné dans la salle de l'Ecle Séparée, une jolie soirée. Toute la population irlandaise était là de même que plusieurs Canadiens-Français.

Il y eut concert et partie de cartes, suivie d'un lunch.

NOTES.

Hier soir a eu lieu une assemblée du Club Catholique à laquelle il a été décidé de former une compagnie qui sera propriétaire du Club. La mission, par l'entremise du Rév. Père Grandin, a généreusement promis de souscrire 50 pour cent du montant total des actions qui seront vendues.

Nous apprenons les fiancailles de Monsieur F.-X. Léger, du bureau de l'inspecteur des postes, à Mademoiselle Alice Duhamel, nièce de Monseigneur Duhamel d'Ottawa.

Le printemps semble etre commencé pour de bon. Déjà la neige est disparue presque complètément et notre soleil chauffe comme en juillet.

Malgré qu'on ne soit qu'en mars, les immigrants arrivent déjà en grand nombre.

Tout les matins le bureau de l'agent des terres est bondé de nouveaux colons allant foire leur entrée pour des homesteads.

Nos lecteurs pourront voir dans ce numéro l'annonce d'une troupe de comédiens qui seront à l'opéra durant la semaine prochaine. M. Clay Clement, qui joue les principaux rôles, est un artiste, dont les journaux américains disent beaucoup de bien. M. Clement est aussi un auteur dramatique distingué et sa dernière pièce, "The New Dominion," qui sera interprétée ici lundi, a eu aux Etats-Unis un retentissement extraordinaire. Par plusieurs, la pièce de M. Clement est considérée comme un ouvrage qui durera et sera répété sur la scène aussi longtemps que durera la langue anglaise.

Les Champs de Batailles de Quebec.

La Voix de l'Histoire.

Parmi les champs de batailles immortels de l'univers, les plaines d'Abraham occupent une place unique; car c'est là qu'un empire fut perdu et gagné dans un premier choc d'armées, que la balance de la victoire fut redressée dans une seconde rencontre, et que la gloire de chaque drapeau reçut un nouveau lustre dans chacune de ces journées fameuses.

Cependant quelle que soit leur renommée, les Plaines d'Abraham ne sont pas le seul champ de bataille de Québec, ni le seul qui soit une source de légitime fierté pour les peuples parlant les langues française et anglaise. En moins d'un siècle, Américains, Anglais, Français et Canadiens-Français prirent part à quatre sièges et cinq batailles. Celles-ci furent des actions décisives, où les vaincus ne furent jamais humiliés, et où les vainqueurs se composaient de forces alliés qui se partagaient les honneurs du triomphe. Les Rangers américains accompagnaient Wolfe, et les Canadiens-Français aidaient Carleton à sauver la future Puissance du Canada; tandis que les Français étaient ensemble victorieux sous Frontenac, sous Montcalm à Montmorency, et sous Lévis à Sainte-Foye.

Nous ne connaissons aucune histoire — ni même aucune légende ou tradition — qui nous montre une telle succession de faits d'armes héroïques, sur terre et sur mer, accomplis par des armes et des flottes de peuples différents, avec autant d'alternatives de victoire, et autant d'honneur dans la défaite; et tout cela sur la même scène. A cette heure commémorative, nous pouvons donc dire sans aucune exagération, mais avec une inattaquable vérité, que les champs de bataille de Québec sont uniques dans l'histoire universelle.

Et n'avons-nous pas aujourd'hui une occasion magnifique d'honorer ce sol précieux et de le préserver pour l'avenir comme un héritage cher à nos deux races? Un appel à l'histoire serait éminemment convenable durant n'importe quelle année comprise dans la décade finale de la Paix de Cent Ans entre les puissances jadis belligérantes de France, d'Angleterre, et des Etats-Unis. Mais 1908 est de beaucoup l'année la plus favorable; car elle marque le trois-centième anniversaire de naissance du Canada, qui est devenu l'aînée de toutes les possessions autonomes de Sa Majesté au delà des mers. Et sous quel roi pourrions-nous célébrer avec plus d'à-propos cette "entente cordiale" d'honneur!

II.

Les instruction secrètes envoyées de France en 1759 étaient l'arrêt de mort de Montcalm. — "La guerre est le tombeau des Montcalm". — Elles disaient: Il est de la dernière importance de conserver un pied dans le Canada quelque médiocre qu'en soit l'espace". Montcalm écrivit au ministre: "J'ose vous répondre de mon entier dévouement à sauver cette malheureuse colonie ou à mourir." Et il tint parole. Il avait déjà fait des prodiges pour soutenir une cause désespérée, et refoulé l'invasion par trois étonnantes victoires d'arrière-garde, trois années de suite. Maintenant il se voyait acculé à la crise suprême. Le peuple était affamé, pendant qu'un intendant corrompu et ses complices prélevaient encore leur honteux tribut sur ses dernières ressources. Sur le papier, l'effectif militaire faisait quelque figure, et Français et Canadiens avaient de la vaillance à revendre. Mais le gouverneur ajoutait la malveillance jalouse aux autres désavantage d'un commandement partagé. Les navires qui apportaient les derniers ordres de la Cour étaient les premiers arrivés depuis huit mois. La vieille France et la nouvelle se trouvaient complètement séparées par mille lieues de mer hostile, dont l'étreinte invisible et inplacable emprisonnait depuis longtemps Québec.

Au mois de juin, l'amiral Saunders remontait le fleuve St-Laurent à la tête de la plus grande flotte qu'il y eut alors au monde. Il était une des étoile de la marine qui comptait cependant tant de renommés commandants. Autour de lui on remarquait le futur lord Saint-Vincent, le futur capitaine Cook, qui fit la première carte anglaise du fleuve, et plusieurs autres, destinés à une brillante carrière. Sa flotte comprenait un quart de toutes les forces maritimes de l'Angleterre, t, en comptant ses convois, s'élevait à 227 voiles. Admirablement manoeuvrée par deux fois autant de marins que les 9,000 soldats de Wolfe d'une main elle fermait lefleuve à l'est, tandis que de l'autre elle faisait de l'armée assiégeante quelque chose comme une force amphibie.

Wolfe, miné par la maladie, presque désespéré, repoussé deux fois, entrevit à la fin l'occasion qu'il convoitait. Décidant et agissant entièrement de sa propre initiative, il couronna trois jours d'habiles manoeuvres sur mer et sur terre, le long d'un littoral de trente milles, par l'heureux stratagème qui plaça la première d'une double ligne "d'habits rouges" en travers les Plaines, juste au moment favorable.

Parmi ceux qui connaissaient quelque chose aux batailles et aux champs de batailles, qui donc pourrait imaginer un spectacle comparable à celui que vit ce matin du 13 septembre 1759? La nature ne contient aucun lieu mieux adapté à des actions d'éclat que le prodigieux amphithéâtre où Wolfe allait se conduire en héros. Le sommet du promontoire faisait une scène gigantesque, où son armée se tenait debout entre le boulevard de la Nouvelle-France et les domaines de l'ouest. Immédiatement devant lui s'étendait le champ de bataille de son choix. Au delà, Québec! A sa gauche, le côté nord du vaste théâtre s'élevait et s'élargissait graduellement dans son magnifique déploiement, jusqu'à ce que le regard fut arrêté par les Laurentides lointaines, qui dressaient à l'horizon, en un demi cercle de quatre-vingt milles, leurs remparts bleuâtres. A sa droite, du côté sud, des lieues et des lieues de collines ondulantes s'en allaient vers un horizon encore plus éloigné, dont l'hémycicle plus large, se courbant pour rejoindre sa contre-partie septentrionale, complétait ce cirque de montagnes. Et de l'est à l'ouest traversant l'arène où allait s'engager une lutte dont le prix serait un demi continent, le fleuve majestueux portant avec aisance la flotte qui était le bras droit de l'Angleterre, gonflait et dégnoflait ses ordres resserrées entre les falaises — portes d'empire — et poursuivait son cours, trait d'union colossal entre les lacs immenses et l'immense océan. Et ce détroit de Québec était le digne champ de rencontre de l'Ancien et du Nouveau-Monde. Car la porte de l'ouest conduisait au réseau des voies fluviales de l'Amérique, tandis que celle de l'est s'ouvrait toute grande sur les sept mers.

Cependant Montcalm avait fait tout ce qui lui était possible contre les faux amis et les ennemis déclarés. Il avait repoussé l'assaut de Wolfe à Montmorency, et tenu celui-ci en échec dans tous les mouvements que l'on pouvait deviner à travers l'impénétrable rideau de la flotte anglaise. Une semaine avant la bataille il avait envoyé un régiment garder les hauteurs d'Abraham; et la veille même, il lui avait ordonné de se porter à la tête du sentier par où Wolfe déboucha le lendemain matin. Mais le gouverneur donna encore un contre-ordre. "Les voilà où ils ont aucun droit de se trouver," dût sans doute s'écrier Montcalm, en piquant des deux pour aller reconnaître le mûr de rouges fantassins qui avait si soudainement jailli sur les Plaines. Il n'avait pas d'autre alternative qu'une action immédiate... Il parcourut le front de sa ligne de bataille, jetant à chaque régiment quelques paroles entraînantes. Quand il demandait aux soldats s'ils étaient fatigués: "Nous ne le sommes jamais avant une bataille," lui répondaient-ils. Et tous les rangs montraient autant d'impatience d'en venir aux mains que les Anglais eux-mêmes... Montcalm, à cheval, dominait ses bataillons, et apparaissent comme le dernier grand Français du monde occidental. Jamais il n'occupa une place aussi haute dans les âmes viriles, qu'en ce jour fatal. Et au moment où il passait devant ses hommes, sa semblance semblait les électriser comme le drapeau vivant de la France. Il combattit en général et mourut en héros.

Rarement vit-on des champions plus intrépides que ces deux chefs et leur six brigadiers. Rappelons-nous que, du côté des vainqueurs, le jeune commandant fut tué au fort de la bataille; que son successeur fut blessé à la tête de sa brigade; et que le commandement en chef passa de main en main, avec une effrayante rapidité, jusqu'à ce que chacun des quatre généraux anglais en eût été successivement investi dans l'espace d'une demi-heure. Pendant ce temps. du côté des vaincus. le dévouement des quatre généraux était encore plus éclatant, puisque chacun de ces vaillants donnait sa vie pour assurer la victoire à la France. Journée héroïque, au-dessus de laquelle planent les renommées indissolublement unies de Wolfe et de Montcalm, l'un si grand dans sa victoire, l'autre si véritablement glorieux dans sa défaite!

L'année suivante vit la seconde bataille des Plaines d'Abraham, lorsque Lévis descendit de Montréal à travers les chemins presque impraticable du printemps, et refoula Murray dans les mûrs de Québec, avec une action acharnée et sanglante. Au moment décisif, le général français parcourt le front de ses troupes, son chapeau à la pointe de l'épée, et donne le signal de la charge générale, où les Canadiens-Français conquirent tant de gloire. Lévis commence l'investissement de la ville, déterminé à pousser le siège vigoureusement. Mais le 9 mai une voile anglaise paraît devant Québec, suivie six jours plus tard de trois autres vaisseaux de guerre. C'est l'avant garde de la flotte de l'amiral Colville. La levée du siège s'impose, mais Lévis se retire invaincu, et Vauquelin couvre sa retraite par un combat naval où sa valeur fait l'admiration des ennemis eux-mêmes. Et ainsi la France s'en va de Québec avec tous les honneurs de la guerre .

III.

Voilà le cri du sang! Du sang le plus pur, le plus chaud, le plus vivant qui coule dans nos veines! Voilà le cri qui s'élève de ce sol sacré. de tous ces champs de bataille glorieux, et qui vient adresser un irrésistible appel à tous les coeurs français et anglais. Les causes de ces conflits d'autrefois sont depuis longtemps disparues: il n'en est demeuré que l'honneur de deux races. Là-bas, dans les Cours, dans les parlements, dans les foules inconscientes, s'agitaient sans doute et s'entrechoquaient les passions, les jalousies et les projets ambitieux. Mais ici l'âme des guerriers était faite de ce qu'il y avait de meilleur dans leurs patries respectives; ici demeurent maintenant et à jamais le champ d'action, l'inspiration et la mémoire de tout ce qu'il y eut de plus héroïque dans les deux nations rivales.

De Champlain à Carleton, à bien des moments critiques durant 167 ans, Québec fut le théâthe de faits mémorables pour les Iroquois et les Hurons; pour les Français venus de Normandie, de Bretagne ou d'ailleurs; pour les Canadiens-Français desséminés des lacs au Missisipi et du Saint-Laurent à l'Atlantique; pour le Américains des treize colonies; pour les nationaux des Iles britanniques, Anglais, Irlandais, Ecossais, Gallois; pour les Terre-Neuviens, les premiers Anglo-canadiens et les précurseurs des Loyalistes de l'empire-uni.

En 1608 Champlain bâtit son "Habitation", comme un boulevard contre la barbarie. En 1629 les Kirkes, remontant le fleuve prirent son fort Saint-Louis au nom de Charles 1er, qui concéda cette bagatelle de la "seigneurie et comté de Canada" à son bon ami Sir William Alexander. En 1690, la sommation de Sir Williams Phipps reçut la victorieuse réponse de Frontenac "par la bouche de ses canons." En 1759, Montcalm gagna sa quatrième victoire en repoussant Wolfe à Montmorency, et tous les deux succombèrent ensuite sur les Plaines d'Abraham où Lévis et Murray combattirent encore l'année suivante. Enfin le dernier jour de 1775, sous Carleton, Français et Anglais, frères d'armes pour la première fois, défendirent vaillamment le drapeau anglais au Canada contre Montgomery et Arnold. Voilà notre légende guerrière! Légende et histoire tout ensemble, où l'honneur des héros reçoit un nouveau rayon chaque fois que s'entr'ouvrent nos archives. Nous avons rien à craindre de la vérité!

Se pourrait-il que nous négligions de dédier à l'immortalité ce commun champ de gloire consacré par nos aïeux. Il ne s'agit pas, rappelons-le, d'entraver le progrès moderne dont l'impulsion originelle est un héritage ancestral. Et l'on ne propose pas de transformer Québec en un simple musée consacré aux arts du "tourisme" et aux jouissances du dilettante-antiquaire. Notre ville dispose d'assez vastes espaces pour mettre à part. dans un but de commémoration. ses endroits fameux, conformément à ce principe très pratique qu'il faut affecter chaque site à son usage le plus efficace. Il ne reste donc aucun obstacle, sauf le temps, le labeur et la dépense, qui doive nous empêcher de créer ce qui sera de nom comme de fait. le PARC DES BATAILLES. Il comprendra les Plaines d'Abraham, dont l'identité précise sera soigneusement conservée. et tous les autres centres d'action historique qui peuvent être préservés en tout ou en partie, ou simplement indiqués au souvenir par une souscription. Les noms historiques seront perpétués: Champlain qui fonda Québec; Montcalm, Wolfe, Lévis. Murray, Saunders et Vauquelin, qui combattirent pour sa possession; Cook et Bougainville, les circumnavigateurs, qui prirent une part active au grand conflit; Frontenac et Carleton qui sauvèrent tous deux le Canada dans des circonstances différentes, mais avec le même résultat final.

Et au-dessus de tout cet ensemble, sur le plus haut sommet du plateau, un colosse pacifique, l'Ange de la Paix, repliant ses ailes au repos, se dressera comme pour bénir. Au pied de ce religieux emblême, les héritiers d'une renommée que le verbe français et anglais a promulguée dans l'univers entier, pourront admirer dans un silence ému un spectacle qui a perdu depuis longtemps le farouche aspect de la guerre. Et pourtant.... la statue plonge ses assises dans un champ de bataille, et notre paix est fondée sur la valeur de nos aïeux. Le sol lui-même nous rappelle les épreuves suprêmes. Et quoique ce coin de terre ne soit pas plus grand comparé au Canada immense, que la pavillon comparé au vaisseau de guerre, cependant, comme le pavillon, il est le drapeau et le symbole de l'âme nationale.

Avis Pnblic.

Session de la Cour de District, du District d'Edmonton

Les sessions de la Cour de district du district d'Edmonton, durant l'année 1908. auront lieu aux endroits et dates suivants pour le procès de toute action et l'expédition d'autres affaires civiles qui pourront être amenées devant la dite Cour:

EDMONTON

Commençant

Lundi, 23 mars
Mardi, 21 avril
Mardi, 26 mai
Lundi, 22 juin
Lundi, 27 juillet
Lundi, 28 septembre
Lundi, 26 octobre
Lundi, 23 novembre
Lundi, 21 décembre.

TOFIELD
Mardi, 7 avril
Mardi, 14 juillet
Mardi, 13 octobre

STONY PLAIN
Mardi, 5 mai
Mardi, 7 juillet
Mardi, 3 novembre.

SPRUCE GROVE
Mercredi, 6 mai
Mercredi, 8 juillet
Mercredi, 4 novembre.

MILLET
Mardi, 19 mai
Mardi, 21 juillet
Mardi, 17 novembre.

LEDUC
Mercredi, 20 mai
Mercredi, 22 juillet
Mercredi, 18 novembre.

FORT SASKATCHEWAN
Mardi, 2 juin
Mardi, 6 octobre
Mardi, 1 décembre.

VEGREVILLE
Jeudi, 4 juin
Jeudi, 8 octobre
Jeudi, 3 décembre.

LLOYDMINSTER
Mardi, 16 juin
Mardi, 20 octobre
Mardi, 15 décembre.

VERMILION
Mercredi, 17 juin,
Jeudi, 22 octobre
Jeudi, 17 novembre.

INNISFREE
Jeudi, 18 juin
Mercredi, 21 octobre
Mercredi, 16 décembre.

ATHABASKA LANDING.
Mardi, 20 octobre.

ST.-ALBERT
Mardi, 5 mai
Mardi, 21 juillet
Mardi, 3 novembre.

MORINVILLE
Mercredi, 6 mai
Mercredi, 22 juillet
Mercredi, 4 novembre.

RIVIERE QUI BARRE
Jeudi, 7 mai
Jeudi, 23 juillet
Jeudi, 5 novembre.

WABAMUN
Mardi, 19 mai
Mardi, 4 août
Mardi, 17 novembre

LAC STE. ANNE
Mercredi, 20 mai
Mercredi, 5 août
Mercredi, 18 novembre.

(Signé) S. B. WOODS,
Député Procureur Général.

Edmonton, 2 mars.

19-26-2.



Soumissions pour la construction d'une cloture de broche.

Des Soumissions addressées à Howard Douglas commissaire des Parc du Dominion, aux soins de l'Agent des Terres, Edmonton, marqués "Soumissions pour clotûre de broche" seront reçues jusqu'a midi, le 10 avril, 1908, pour la construction d'une clôture autour du Buffalo Parc, situé sur les Townships 42, 43 et 44, Rang 6, 7 et 8 dans la province d'Alberta.

La longueur de la clôture est estimée à 70 milles, mais le département se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer cette longueur. Le contrat sera payé d'apres la longueur de clôture construite.

Des soumission différentes pourront être faites pour la vente et la pose des poteaux, la poso de la broche, etc. ou pour tout le travail.

La construction devra être terminée avant le premier du mois d'août de l'année courante.

Chaque soumission doit être accompagnée par un chéque acceptée par une banque à charte, à l'ordre du député-ministre de l'Intérieur, égal à 10 p.c. du montant de la soumission. Ce chéque serait confisqué si le soumissionnaire refusait de signer le contrat ou manquait de terminer le travail; mais il sera retourné si la soumission est rejetée.

Des détails complets, comprenant modèle et spécifications, seront fournis par le secrétaire du Département de l'Intérieur, Ottawa, par le Commiseaire des Parcs du Dominion à Banff, Alta., ou par n'importe quel agent des terres dans l'Ouest.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
P. G. KEYES,
Secrétaire,

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 24 Février, 1908

N.B. -La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.
(19-26-2)

SEED GRAIN ADVANCE PURCHASING DEPARTMENT

GRAIN DE SEMENCE

Le Soussigné a nommé M. C. Nairn, Edmonton, son agent pour acheter du grain, en charge de char seulement, pour les semences. On achètera les qualités suivantes: Blé No. 1 et 2, Northern et No. 3 et 4 s'il n'y a pas assez de 1 et 2 . Avoine Nos. 1, 2 et 3; Orge, 1, 2 et 3 extra.

Ces grains seront achetés comme à Fort William, la qualité et le poids officiel devant compter. L'agent a droit de refuser un char qui n'aura pas été accepté par l'Inspecteur. Il est inutile d'envoyer des échantillons, puisque je ne peux acheter sans faire l'inspection de la charge entière. Chacun doit user de son jugement et expédier à ses risques.

Tout le grain doit être net et ne contenir ni avoine sauvage ni ivraie ni agrostire (cockle).

Le grain de semence pour la province d'Alberta sera autant que possible, nettoyé et distribué à Edmonton et Calgary.

Tout le grain sera acheté aux prix du marché le jour de l'inspection, plus un premium raisonnable selon que le grain sera plus ou moins convenable pour les semences, aux conditions mentionnées plus haut.

RE EXPEDITION. —Jusqu'à nouvel ordre, grâce à un arrangement conclu avec les compagnies de chemins de fer, tout le grain pour les semences, d'après les conditions énoncées, venant d'Alberta devra être expédié à C. Nairn, Edmonton, ou à mon agent de Calgary. Envoyez-lui votre "Bill of Lading" et en même temps dites-lui qui devra s'occuper de votre grain dans le cas où il ne serait pas accepté, attendu qu'il ne pourra s'occuper les chars qui seront refusés. Tout ceux qui expédieront du grain en charges de charge, devront se rappeler de cette condition.

CHARLES C. CASTLE,
Inspecteur-Acheteur.
Boite B.P. 1327, Winnipeg.

26-4-11-18.

COIN FEMININ

CHRONIQUE.

"Madame Unetelle serait infiniment reconnaissante aux personnes qui pourraient lui donner des renseignements au sujet de son fils Baptiste Untel, dont elle est sans nouvelle depuis vingt-cinq ans."

Combien, l'avez-vous lu, de fois, l'appel navrant d'une mère réclamant son "petit"? Car pour elle, l'oublieux à la barbe grisonnante, es encore "le petit" celui qu'elle vit partir, un jour, imberbe, adolescent plein d'ambition, et qui, sitôt devait l'oublier!

Un an, six mois, quelquefois pendant moins de temps, il a donné signe de vie par des lettres de plus en plus écourtées; puis finalement le silence s'est fait. Est-il mort? est-il mourant? La pauvre mère préfère envisager les plus pires hypothèse. N'est-ce pas contre nature qu'il soit bien portant, plein de vie et qu'il laisse sa mère dans l'ignorance absolue de son existence? Des petits chiens, des petits chats ne reconnaissent plus la bête inintelligente et bonne qui a pris soin de leur extrême jeunesse, alors qu'ils peuvent se passer d'elle; mais un enfant? un homme? un être à qui Dieu a donné le pouvoir magique du souvenir et qui oublie sa mère!

Ces cris naturels, dont les grands journaux se sont faits une spécialité comme si nous souffrions d'une tare nationale, émeuvent d'autant plus douloureusement que nous devinons les révoltes qu'il a fallu dompter pour faire imprimer cette chose monstrueuse — la ligne blanche entre les lignes écrites!

"J'avais un enfant, un enfant pour qui j'avais résolu ce problème: lui donner tout mon coeur, et le garder encore intact pour chacun de ses frères et soeurs... Il est parti... S'il est mort, ô étrangers! dites-moi où est sa tombe! S'il est vivant, dites-lui que se mère perdra le souvenir de l'attente, que ses bras sont ouverts pour étreindre l'enfant prodigue! Si c'est trop demander que désirer ardemment le revoir, dites-lui, étrangers, qu'il m'écrive un mot, un seul mot! C'est dûr, ô combien, de glisser vers la tombe sachant qu'un fils ignorera le jour de ma mort! Qu'à l'heure où la mère rendra le dernier soupir, entourée de ses autres enfants, lui, participera peut-être à une partie de plaisir!"

A quoi tient cette coupable indifférence qui plonge tant de familles dans l'affliction.

On a cité plusieurs causes: les familles nombreuses obligeant ses membres à se disperser afin de pourvoir à leur existence propre et détruisant par là le lien de famille: le manque d'instruction qui ne permet pas de donner aux relations épistolaires un développement qui assurerait un constant échange.

N'avez-vous jamais entedu dire:

—Que voulez-vous que j'écrive? Je me porte bien!

Mais, cette bonne santé, ne serait-ce pas la meilleure des nouvelles à envoyer de temps en temps à votre chère vieille maman?

Quelles que soient les raisons que les sociologues donneront pour expliquer ce triste état de chose, trop répandu au Canada, on ne pourra faire entrer dans l'esprit d'une mère que son enfant ne puisse trouver un moyen quelconque de dissiper son inquiétude.

Les pays nouveaux ont un pouvoir attractif. Combien sont venu peupler les territoires de l'Ouest, et qui depuis longtemps ne donnent plus signe de vie à ceux du "là-bas" qu'ils ont quitté?

Aujourd'hui, je plaide la cause des mamans, des chères vieilles mamans dont les cheveux ont blanchis depuis que vous les avez quittées, et dont il est impossible que vous ne vous souveniez plus!

Chassez la lâcheté qui vous fait remettre au lendemain la lettre, le cri de vie qui donnera la joie la plus vive!

Ne vous effrayez pas des formules! Une lettre à une maman, quoi de plus simple! Dites que vous vivez et que vous aimez: c'est un thème inépuisable et pouvant être traité par tous!

Il suffit de vouloir et de vous souvenir pour donner le plus grand bonheur qui soit!

Magali.

PETIT COURRIER.

Prière d'adresser les lettres et communications concernant le Coin Féminin à Magali, Legal, Alta.

MARIE-ANNA. — Votre lettre ayant été remise trop tard, je n'ai pu vous répondre dans le Petit Courrier de la semaine dernière.

Pour combattre cette timidité gênante au point que vous me dites, obligez-vous à rester toujours simple. La timidité est une des formes de l'orgueil; si nous restions simples et naturelles, sans précautions de l'effet à produire, nous ne serions jamais incommodées par cette paralysie des dons que nous voudrions mettre en relief.

L'invitation à revenir causer, vous a à ce point, fait plaisir? Je la renouvelle, alors.

Il est très facile de vous faire entendre raison, puisque vous m'avouez être convertie. Je vous ai vieillie de deux ans, je m'en excuse. Ces dix-huit ans doivent être agréables, quoiqu'ils en disent, et à leur place je ne désespérerais pas.

Continuez l'usage de la pierre-ponce chaque jour, ce duvet finira par disparaître.

Mlle. EMMA R. — Remerciez pour moi, l'amie qui vous a adressée au P. C. pour ces renseignements. Ils exigent un développement que je ne peu donner ici, je vous écris donc directement.

Le personnel enseignant des nouvelles Provinces comptera un plus grand nombre de sujets canadiens-français, lorsque le besoin des bras se fera sentir moins urgent pour le travail de la terre. Je ne connais pas ce journal.

ROSE DE PROVENCE.— Voici que vous devenez bien silencieuse? Je ne me plains pas de ce semblant d'oubli, que j'attribue aux agréables devoirs d'auteur! J'espère avoir reçu le roman avant que vous ne lisiez ces lignes.

Ma lettre du mois de janvier vous est-elle parvenue?

Nos amitiés à vous et à vos chers vôtres.

ESPERANCE. — Accueillie avec grand plaisir. Je ne crois pas à une telle sécheresse; votre gentil billet m'encourage aussi à en douter. Il n'est pas de règlement: on vient dans notre Coin lorsqu'on le veut bien. Suis-je excusable si j'ai une préférence pour les fidèles?

C'est vrai, je l'avoue, je ne pensais pas rencontrer un tel succès. Vous êtes aimable de me dire ces choses. Il faudra me prouver que vous songez souvent à Magali en revenant me dire d'aussi gais bonjours.

RANCHER. — Pour cela et pour cela seulement! Vos regrets, certes, doivent dépasser les miens; je vous en félicite! Je n'aime pas les devinettes. Au revoir, donc!

FLEUR ECLOSE. — Puisque le pseudo vous plaît ainsi, conservons-le. Soyez persuadée que je n'avais pas l'intention de vous blesser. Ce que je disais de la simplicité ne s'adressait pas uniquement à vous, c'était une réflexion que votre pseudo un peu prétentieux — suis-je encore méchante? —avait fait revenir à ma plume. C'est convenu, on coupe la queue trop longue du nom et nous devenons bonnes amies.

M. A. B. — Je ne cherche jamais à découvrir la personnalité qui cache un pseudo ou des initiales. Soyez tranquille! Si vous avez à ce point besoin d'un voile, vous eussiez pu choisir des lettres moins révélatrices et surtout ne pas employer certaines tournures de phrases qui ont déjà frappé mon oreille!

L'article incriminé, étant, en effet, déprimant, et je vous concède que, la valeur littéraire mise à part, ce n'est pas un des meilleurs qu'ait produit l'auteur. Quant aux autres critiques, je vous ferai remarquer qu'il est certaines vérités qu'on aime peu s'entendre dire! Est-ce de la faute de ces vérités?

Au fait, pourquoi ne vous êtes-vous pas adressé directement à l'auteur? il eut été, mieux que moi, en position de défendre des idées qui ne sont pas les miennes?

Une impertinence spirituelle, n'en demeure pas moins une impertinence. Vous montrez le bout de l'oreille. M. A. B!

JEANNETTE ET JEANNETON —Entrez vite! Vous allez me contez des nouvelles de là-bas, n'est-ce pas? Je devine qui vous envoie à nous.

La compassion demandée, vous est acquise. Avoir laissé un jardin tout fleuri: c'est un regret que je comprends!

La distance est longue, c'est vrai, "je veux" — puisqu'on vous a renseignées sur mes qualités!— "je veux", cependant, avoir de vos nouvelles souvent.

Dites à Jeanneton que rien n'est plus naturel. A quoi servirait les aînées, alors?

ALBERTA. — Votre carte me laisse croire que les réponses étaient attendues depuis longtemps. Je vous ai répondu la semaine dernière.

LUTIN. — Merci du renseignement. Vous trouverez une lettre lors de votre retour.

C'était bien la peine de vous déssoler, cher petit Lutin, puisque le voyage se fait quand même! Aurez-vous confiance une autre fois dans les prédictions de votre amie?

PETITE CHATTE. — Venez vite vous pletonner à votre place! Si j'aime les chats? J'aime vous et Menou. Menou est une petite chatte blanche et blonde, comme vous, elle me fait songer qu'elle me caresse bien moins, qu'elle ne se caresse elle-même contre moi!

Pas eu le temps d'écrire des choses sérieuses? O Menou paresseuse!

Magali.

La Chute.

Le soleil, en l'azur d'un ciel pur et nouveau.
Dont le bleu printanier de lumière ruisselle,
Monte royalement, et sa vaste étincelle
Allume un feu de joie au fond des flaques d'eau.

La neige amoncelée au toit luisant et haut,
Où s'épand longuement la flamme universelle,
S'affaise, se dissout, et, parcelle à parcelle,
Tombe et coule au trottoir qui la glisse au ruisseau.

Alors, de la blancheur magnifique déchue,
Selon la pente et le caprice de la rue,
Elle va se mêlant et se souillant à tout.

Mais, parfois, un rayon, quand le soleil se couche,
Comme pris de pitié généreuse, la touche,
Et c'est de pourpre et d'or qu'elle roule à l'égoût.

ALBERT LOZEAU.



TROUVE. — Un bélier, devra être reclamé avant le 1e. mai. S'adresser à M. Lafond, Lafond, Alta.

PERDU. — Un capot en chat sauvage, neuf, perdu à Norwood. Celui qui le retournera au Castle Hotel, sera libéralement recompensé.

PERDUE — à partir de la première rue à la quatrième, une robe en chèvre grise, Récompense à qui la retournera à L. V. Laporte.

EMPLOIE DEMANDEE —Jeune femme très au courant ménage et couture désire occupation dans maison sans enfants, tient aux égards. Ecrire Bureau du Journal. R. B. 3.

PERDU. — Une bourse contenant $150. en billets de banque et un bill promisoire au montant de $25. perdu entre Cardiff P.O. et Edmonton. Récompense libérale à la personne qui retournera au bureau du "Courrier de l'Ouest" ou à Cardiff Mine Co.

JEUNE HOMME—français ayant une belle position, désirerait trouver une aimable correspondante française. Ecrire à l'adresse suivante: B. C. E., Calgary P. O., Alta.

JEUNE BELGE — belle position, désire correspondre avec une jeune fille, d'origine belge ou française. S'adresser à: M. C. R. G., Calgary, Alta.

TERRE A VENDRE. —160 acres sur la rue Jasper-West. 4 milles du centre de la ville. L'acheteur pourrait immédiatement la subdiviser en lots de jardins et ainsi réaliser un bénifice de 200 pour cent d'ici à 12 mois. Prix $100.00 l'acre. Conditions faciles. S'adresser à H. A. Duhamel, Hotel Richelieu, Edmonton.

Le Courrier de l'Ouest

Fondé en 1905 **Hebdomadaire**

Publié à Edmonton, Canada, par la Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers, 654 deuxième rue, Tél. 361.

ABONNEMENT—Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an; Canada, $1 par an; Europe, $2 par an. L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adressez toute communication au : Courrier de l'Ouest, Tiroir 50. Edmonton, Canada.

Jeudi, 19 Mars, 1908

"Les Canadiens de l'Ouest."

Sous ce titre, nous trouvons, dans "L'Action Sociale," du 9 mars, un article qui, suivant moi, n'a qu'une caractéristique, celle d'être sentimental.

Cet article a été écrit par M. Omer Héroux, un de nos compatriotes que nous croyons sincère, mais mal renseigné sur les choses de l'Ouest.

M. Héroux s'est inspiré d'un "Dictionnaire historistique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest", publié par le R. P. Maurice, pour tirer des conclusions qui placent nos compatriotes de l'Ouest sous un faux jour.

Dans son dictionnaire, le R. P. Maurice raconte à ses contemporains, avec exactitude et avec raison, la vie aventureuse, et la mission civilisatrice que nos ancêtres pratiquèrent, dans les pleines de l'Ouest.

Il n'y a pas de doute que les Canadiens, d'origine française, furent les pionniers du pays situé à l'ouest des grands lacs. Et nous regrettons, plus que tout autre, qu'après avoir été les pionniers et les civilisateurs de ce beau pays, ils ne s'en fissent pas les colonisateurs.

Après avoir lu le dictionnaire du R. P. Maurice, M. Héroux, très ému, sert à ses lecteurs la réflexion suivante, qui fourmille d'inexactitudes:

"Hélas! dit-il, où notre langue fut jadis "souveraine, elle est aujourd'hui mise sur le "même pied, presque, que l'Allemand ou le "Russe, langues des derniers arrivés, de ceux "qui viennent en hâte recueillir la graisse "de ce sol que nos pères ont découvert, qu'ils "conquirent à la civilisation, et que nous "payâmes de nos deniers."

"Par la ruse et par la violence, par le "mépris de la foi jurée, et grâce à notre pro-"pre faiblesse, on nous a progressivement "destitués de nos prorégatives de race pion-"nière; on a limité l'empire de notre lan-"gue, restreint nos droits scolaires et, de "fait, nous constituons aujourd'hui, dans "tout l'Ouest, une caste inférieure. Nous "sommes des citoyens de second ordre, et "le pire, c'est que certains des nôtres trou-"vent la chose toute naturelle. Ils ont per-"du jusqu'au sentiment de la dignité patrio-"tique et de l'égalité des races."

Voilà l'élégie nationaliste que M. Héroux fait des Canadiens de l'Ouest.

Nous lui répondons qu'il trompe, mais involontairement nous en sommes sûrs, ses lecteurs de la province de Québec.

Le bill de l'autonomie nous donne le droit d'enseigner le français, d'avoir un cours élémentaire tout en français, dans nos écoles séparées.

Il n'y a rien dans nos lois qui accorde le même privilège aux Canadiens d'origine allemande ou russe.

Nous démontrerons plus loin les avantages que cet article de la loi donne à nos compatriotes, s'ils savent s'en servir.

Dans la même phrase, le correspondant de "l'Action Sociale" parle des derniers arrivés dans l'Ouest comme s'ils étaient des intrus, "venant en hâte recueillir la graisse (sic) de ce sol que nos pères ont découvert, qu'ils conquirent à la civilisation, et que nous payâmes de nos deniers."

A entendre M. Héroux, on croirait que les Canadiens-Français ont été les seuls à contribuer à la civilisation des pays de l'ouest, et à payer le million et demi que les territoires ont coûté au Canada.

Soyons exacts et pratiques. Nos pionniers Canadiens-Français, nos missionnaires français et françaises ont certainement contribué très largement à répandre les idées de civilisation dans l'Ouest, mais il faut aussi être justes envers ceux d'origine anglaise et écossaise, qui ont apporté à cette grande oeuvre, leurs généreux efforts.

Quant au prix que nos provinces ont coûté, tous les citoyens canadiens ont également contribué à le payer.

Plus loin, M. Héroux dit: "qu'on nous a progressivement destitués de nos prérogatives de race pionnière, qu'on a limité l'empire de notre langue et restreint nos droits scolaires, tout cela par ruse, par violence, par le mépris de la foi jurée, et grâce à notre propre faiblesse."

En entreprenant de discuter au long ces points avec le correspondant de "l'Action Sociale," il y aurait danger d'être entraînés sur le terrain glissant de la politique, ce qui n'est pas désirable pour nous, M. Héroux. puisqu'à "l'Action Sociale" comme au Sénat, on est sensé planer audessus de ces misères de la vie publique.

Cependant, s'il m'est permis, personnellement, de placer les responsabilités où je crois qu'elles doivent surtout être, je dirai, que si nous avons vu se rétrécir quelques-unes de nos prérogatives, ce n'est pas tant dû à la ruse, à la violence et au mépris, de la foi jurée, exercés par nos concitoyens d'origine anglaise qu'à notre propre faiblesse dans l'Ouest, et à l'indifférence que les Canadiens-Français de Québec ont montré vis-à-vis de leurs compatriotes de l'Ouest.

Nous avions un jour des prérogatives aussi larges que les vôtres, dans les nouvelles provinces. Si nos compatriotes les ont vu se rétrécir, c'est qu'étant en grande minorité, ils les ont négligées.

Comme je le disais en commençant, si nos ancêtres, après avoir été pionniers civilisateurs, étaient devenus colonisateurs, ils auraient conservé toutes leurs prérogatives.

Si nos missionnaires, tout en évangilisant ces pays sauvages, s'étaient faits ce qu'ils sont aujourd'hui, des agents de colonisation sérieux, l'empire de notre langue règnerait de nos jours dans l'ancienne terre de Rupert. Et si les Canadiens-Français de Québec avaient émigré vers l'Ouest Canadien, au lieu de traverser la ligne du 45ième, nos droits scolaires dans l'Ouest ne seraient pas restreints.

Il nous reste encore quelques lambeaux de ces prérogatives que vous souffrez, comme nous, de voir s'étoiler.

Ce sera encore à cause de vous si nous les voyons complètement disparaître.

Nous avons des millions d'âcres de terres fertiles à cultiver. Au lieu de faire du provincialisme à outrance, envoyez-nous de nos compatriotes, afin qu'on puisse un peu serrer nos rangs.

Nous avons des écoles séparées, où l'on nous donne le droit d'enseigner le français.

Nous n'avons pas cinq pour cent de nos professeurs qui soient qualifiés, d'après la loi de nos provinces, pour enseigner à nos enfants dans ces écoles.

Eh bien, si vous tenez vraiment à répandre l'idée française au Canada, à conserver le caractère national à nos compatriotes, réformez votre enseignement d'école normale, de manière à nous fournir des professeurs compétents.

Pour le moment nos écoles existent, par le bon vouloir, seulement, du ministre de l'éducation.

Et c'est à force d'abuser de ces privilèges qu'on nous accorde temporairement, qu'on finit par amener la disparition de nos prérogatives.

M. Héroux affirme que nous sommes devenus une caste inférieure, et des citoyens de second ordre, dans tout l'Ouest.

Je proteste, au nom des Canadiens de l'Ouest, contre cette assertion gratuitement offerte à mes concitoyens.

Il ne m'appartient pas de faire des comparaisons. Je laisse à ceux qui sont venus nous voir chez nous et qui, par conséquent, sont plus éclairés que certains casaniers de la Province de Québec, de détromper M. Héroux et nos compatriotes qui auraient pu se laisser influencer par ses écrits.

Si nous sommes en minorité, nous n'admettons pas que nous soyons dégénérés.

Nous voulons! mais nous réalisons aussi notre isolement.

Dites à la presse nationaliste de Québec, de cesser sa campagne de dénigrement contre notre beau pays de l'Ouest.

Que ces journalistes cessent de broyer du noir, et d'enrayer l'immigration de nos compatriotes vers l'Ouest, en leur montrant constamment le fantôme de l'abjuration et de l'anglification.

C'est devenu de la folie chez eux, puisqu'ils en sont rendus même à restreindre l'émigration de nos compatriotes de Québec, de crainte d'avoir à subir, dans leur province même, ces deux évolutions.

Avant de critiquer, avant d'affirmer, il faut d'abord savoir.

Renseignez-vous sur ce qu'il y a à faire, pour enrayer le mal, si vous croyez qu'il existe, et, au lieu de critiquer, aidez-nous à conserver ce qui nous reste et même à l'améliorer.

J'espère que pour avoir écrit cette lettre, vous ne m'accuserez pas comme vous le dites dans la dernière phrase du paragraphe que je viens d'analyser avec vous, d'avoir perdu jusqu'au sentiment de la dignité patriotique et de l'égalité des races.

S'il existe une différence entre les Canadiens-Français de l'Ouest, et ceux de l'Est, c'est qu'ils sont devenus plus canadien que vous, en restant tout aussi français.

PHILIPPE ROY.

M. Herron, M.P.

"Alberta."

Son Excellence Lord Grey, Gouverneur-Général du Canada, a lancé un appel patriotique dans tout le pays, demandant à tous de contribuer à une oeuvre grandiose, l'établissement d'un parc national sur les champs de batailles, à Québec.

Le très Honorable Sir Wilfrid Laurier, Premier Ministre du Canada à présenté un bill au Parlement, demandant de voter $300,000 comme contribution publique à cette belle oeuvre.

Les différents articles du bill ont été discutés par les députés de la gauche, comme c'était leur droit, et même leur devoir de le faire.

Une fois la discussion terminée, le vote a été pris.

Quatre-vingt-dix députés, libéraux et conservateurs, se sont prononcés en faveur du bill; onze députés conservateurs en ont désapprouvé le principe.

Parmi les onze réfractaires, nous remarquons le nom de notre ami M. Herron, M. P., pour le comté de l'Alberta.

M. Herron pourrait-il nous dire pourquoi il est si parcimonieux, quand il s'agit de contribuer à une oeuvre nationale?

Serait-ce, par hasard, parcequ'il se trouve que ce parc fera tout particulièrement l'ornement de la ville de Québec?

Wolfe et Montcalm ne pouvaient pourtant pas aller se battre à Pincher Creek, en prévision de l'établissement de ce parc, surtout ne se doutant pas, alors, que ce brave Mr. Herron deviendrait député.

Nos nombreux lecteurs du comté, représenté par M. Herron, feront bien, aux prochaines élections, de lui demander des explications sur le vote qu'il a donné, le 6 de mars au soir, à 6 heures.

Comme il a voté sans rien dire, à la Chambre des Communes, nous sommes dans la troublante position, de lui prêter des motifs, qu'il n'avait peut-être pas, pour se montrer aussi parcimonieux et aussi mesquin.

Une mission delicate

M. MacKenzie King, député ministre du travail, ira en Angleterre pour essayer d'en arriver à une entente avec le Gouvernement anglais, relativement à l'immigration hindous au Canada.

Sa mission sera délicate et difficile!

Les Hindous ne sont pas du tout adaptés à notre climat, et leur manière de vivre en fait des concurrents tout aussi dangereux que les Asiatiques, pour nos ouvriers.

Cependant ces Hindous sont des sujets britanniques, et si l'Empire a une signification quelconque, assurément tous les sujets britanniques doivent avoir la liberté de voyager, et de vivre dans toutes les parties de cet empire.

Et ceci est le point sur lequel la population des Indes est très susceptible dans le moment, à cause des difficultés qu'elle éprouve dans le sud de l'Afrique.

C'est pourquoi il est à désirer que le gouvernement anglais soit consulté dès le début et que, s'il est possible, on trouve un moyen quelconque pour engager les Hindous à rester chez eux, plutôt que de venir s'exposer à recevoir un acceuil peu amical, en arrivant au Canada.

Pour toutes ces raisons, la mission que le Gouvernement canadien donne à Monsieur King sera difficile et délicate.

Cependant, ses succès passés, dans le réglement des grèves ouvrières, et des troubles à Vancouver le désignait pour cette mission. Nous avons confiance que le député du travail réglera cette question troublante, à la satisfaction de toutes les parties intéressées.

Le Gouvernement canadien, en prévoyant et en éloignant, dès le début, les difficultés qu'une semblable immigration pourraient créer chez nous, surtout à la classe ouvrière, démontre encore une fois, avec quels soins jaloux il protège les intérêts de nos ouvriers.

Le département du travail qui a été établi par Sir Wilfrid Laurier, a déjà rendu des services considérables au pays, et a empêché bien des ennuis et des misères dans la classe ouvrière.

Lettres Parlementaires

(De notre correspondant).

Ottawa, 3 mars, 08.

Au commencement de la séance, l'Hon. M. Oliver a déposé, devant la Chambre, un bill modifiant la loi des terres. Il dit que cette loi aura pour but de permettre aux autorités ecclésiastiques des différentes églises, de posséder des terrains, dans les territoires, où le Gouvernement est en possession des terres publiques.

Ce bill a été lu pour la première fois.

Le bill incorporant la Compagnie du Canal de la Baie Georgienne a été lu une troisième fois, et adopté par la Chambre.

Plusieurs autres bills, incorporant des compagnies de chemins de fer, sont aussi venus devant la Chambre, et ont fait quelques progrès.

Les ministres ont répondu à un grand nombre de questions qui leur ont été posées, par les députés des deux côtés de la Chambre, et avant la fin de la séance de l'après-midi, M. R. A. Pringle, député de Stormont, a déposé devant la Chambre, sa résolution tendant à modifier la loi des banques.

Entre autres amendements, il offre les suivants:

1o. Pour pourvoir à l'inspection directe des Banques par le gouvernement.

2o. Pour pourvoir à des règlements plus sévères concernant la circulation du papier monnaie.

3o. Pour limiter la proportion du capital, et de la réserve, qui devra être prêtée à un seul individu.

4o. Pour spécifier quelle proportion les directeurs réunis pourront emprunter à leur banque.

5o. Pour limiter le taux d'intérêt ou d'escompte que les banques pourront imposer.

6o. Pour reviser les pouvoirs de l'association des banquiers.

Monsieur Pringle a fait un long discours, et un discours soigné pour justifier sa motion.

CARTES PROFESSIONNELLES

Reglement du Careme

1o. Tous les jours du carême depuis le mercredi des Cendres inclusivement, jusqu'au Samedi Saint inclusivement sont jours de jeûne, les dimanches exceptés.

2o. Tous les mercredis et vendredis du Carême, et aussi le samedi de la semaine des Quatre-Temps, le Jeudi-Saint, et le Samedi-Saint, sont jours d'abstinence.

3o. On est dispensé de l'abstinence tous les autres jours du Carême, mais on ne doit faire gras, ou manger de la viande qu'à un seul repas chaque jour.

4o. Il est défendu de manger de la viande et du poisson, à un même repas, même le dimanche, pendant tout le temps du Carême.

5o. D'après un Indult du 2 mars 1873, il est permis: 1o. de faire usage de la graisse de quelque animal que ce soit dans la préparation des aliments maigres, quand l'abstinence est de rigueur. Ainsi on peut substituer au beurre ou à l'huile de la graisse de boeuf, mouton ou autre, ou du saindoux ou même du lard, pour préparer soupes, fritures ou pâtisseries, etc., les jours maigres. Cependant on ne pourra manger soupe grasse ces jours-là, quoique l'on puisse mettre un peu de graisse dans une soupe maigre. 2o. Il est permis également de prendre, le matin, les jours de jeûne, 2 onces de nourriture, et une tasse de café, thé, ou autre breuvage. A la collation du soir, les jours où on peut faire gras on pourrait manger un reste de soupe grasse du dîner. La règle pratique est que, pour la collation, on prenne moins de nourriture que si ce n'était pas jour de jeûne.

6o. L'usage du lait, beurre, fromage, oeufs, autrefois interdit, est permis maintenant durant tout le temps du carême.

7o. Toutes les personnes en bonne santé et ayant atteint l'âge de 21 ans accomplis, sont tenues d'observer le jeûne du Carême. Mais beaucoup de personnes peuvent avoir des raisons légitimes d'en être dispensées.

8o. Sont exemptées du jeûne de Carême, ainsi d'ailleurs que des autres jeûnes prescrits:

1o. Les personnes qui n'ont pas atteint l'âge de 21 ans.

2o. Les nourrices, les femmes enceintes, les malades et valétudinaires, les convalescents

3o. Les personnes qui ont atteint l'âge de 60 ans.

4o. Celles qui ont à accomplir un travail rude ou des voyages difficiles.

5o. Enfin les personnes qui ne pourraient, en jeûnant, s'acquitter de leur emploi.

9o. D'après une décision de la Sacrée Pénitencerie (du 16 janvier 1834), ceux qui, à quelque titre, sont exemptés du jeûne, peuvent manger du gras à tous les repas.

10o. La discipline de l'Eglise touchant le carême et le jeûne s'est beaucoup radoucie; il faut néanmoins ne pas se laisser guider par les caprices et les illusions d'une délicatesse exagérée.

Le temps fixé pour l'accomplissement du devoir pascal, commence au premier dimanche du Carême et finit au dimanche de la Trinité, c'est-à-dire qu'il va du 8 mars au 14 juin inclusivement.

LE REV. FRERE BOWES, O. M. I.

Vient de s'éteindre dans la personne du Rév. Frère Bowes, O.M.I., le 9 mars dernier, au Palais épiscopal de St-Albert, un pionnier de la civilisation, bien digne de ce nom. Il est mort peu connu du public, mais ses oeuvres lui donnent un titre tout spécial à la reconnaissance.

Né à Kingston, Ontario, en 1830, de famille irlandaise, Patrick Bowes laissa au cours de sa jeunesse, entrevoir de sensibles aptitudes pour l'architecture: il eût à coup sûr, dans cette carrière, occupé une place marquée, comme le fit d'ailleurs l'un de ses frères, devenu plus tard un des architectes auxquels le gouvernement confia l'érection du Parlement d'Ottawa.

Mais il préféra couler l'humble vie de frère convers chez les Oblats et fit ses voeux perpétuels de pauvreté, charité et obéissance en 1856.

Au cours de cette année, il vint dans le Nord-Ouest, en compagnie du Rév. P. Grandin, plus tard Mgr Grandin, 1e. Evêque de St-Albert. Partis d'Ottawa, par les grands lacs jusqu'à la Rivière Rouge, et de là, remontant le cours des fleuves sur des barges ou canots d'élégance assez primitive, ils gagnèrent l'Ile à la Crosse dans les premiers jours d'août 1856. Là, le bon Frère Bowes commença à partager la vie de sacrifices et de durs labeurs des missionnaires Oblats, pionniers de la première heure.

Au milieu des privations, des rigueurs de la faim et du froid, manquant des choses les plus nécessaires à la substance, il commença toutefois, au Lac La Biche, pour la continuer près d'un ½ siècle, sa carrière d'architecte et de construction de résidences ou missions pour les missionnaires.

Toutes celles, à peu près actuellement desservies par les RR. PP. Oblats, dans l'Alberta, la Saskatchewan,, ou le nord, sont dues au travail de ses mains.

Il serait trop long de faire la liste des résidences qu'il érigea.

Cependant il nous est agréable de faire connaître, maintenant que son oeuvre est achevée, que le groupe imposant de constructions qui couronne la colline de St-Albert, la nouvelle cathédrale exceptée, s'élève autour de son tombeau pour affirmer ses talents aux générations avec son dévouement.

A son lit de mort, assistaient ses derniers moments, plusieurs de ses compagnons des premiers jours. Sa Grandeur Mgr Legal, le Rév. P. Leduc, V.-G., le Rév. P. Mérer, et quelques frères convers.

Sa carrière fut une série non interrompue d'un travail soutenu et zélé au service de Dieu et au développement de la civilisation chrétienne.

Sa récompense, le monde ne la lui a pas accordée, mais Dieu la lui donne.



Police Montée Royale du N.-O.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à midi, samedi, le 28 de mars, 1908, pour l'aprovisionnement des articles suivants, à partir du 1 avril, 1908:

A Edmonton,

A peu près 6,000 lbs. de pain,
A peu près 5,000 lbs de boeuf,
A peu près 600 lbs. de beurre.

A Fort Saskatchewan,

A peu près 15,000 lbs de pain,
A peu près 2,000 lbs. de beurre.

Et aussi pour l'aprovisionnement du poste d'Athabaska Landing.

Les provisions doivent être de première qualité et livrées quotidiennement, durant l'annee.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque égal à 5 pour cent de la somme totale de la soumission, comme preuve de bonne foi.

On ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

La publication de cette annonce ne sera pas payée à moins d'avoir été autorisée.

Pour renseignements complets s'adresser au soussigné.

D'A. E. STRICKLAND,
Inspecteur, Commandant la Division "G."

Fort Saskatchewan,
14 mars, 1908. (Mar. 19-26.)

Lettres Parlementaires

(Suite)

Pour prouver l'opportunité de modifier la loi des banques, il fait l'historique des différentes faillites, qui ont eu lieu au Canada durant les dernières années.

Un danger qu'il redoute, et qui lui fait prévoir l'établissement d'un monopole dangereux au pays, c'est l'absorption des petites banques par nos institutions financières de première classe.

Dans le discours de M. Pringle on ne peut pas s'empêcher de ressentir que la crise financière de l'année dernière a été une des raisons principales, pour amener le député de Stormont à proposer ses amendements.

Il a reproché sévèrement aux banques de détourner les capitaux, l'argent des déposants, du canal ordinaire de la circulation pour aider à la spéculation dans les pays étrangers.

Il a aussi affirmé que les banques profitaient de l'embarras passager de leurs clients, pour leur imposer des taux d'intérêts illégaux et scandaleux.

M. Pringle croit aussi que les banques dépassent la limite qui leur est promise pour leur circulation.

Et il trouve injuste que les directeurs des banques se fassent des prêts exagérés, sans en avoir reçu l'autorisation des actionnaires.

Le député de Stormont ne semble pas avoir une confiance illimitée dans l'association des banquiers, du moins en ce qui concerne les intérêts du public.

Pour toutes ces raisons, M. Pringle croit que le temps est arrivé pour le Parlement d'intervenir, et d'imposer une surveillance plus effectives sur l'administration des banques canadiennes.

Il soumet ses amendements à ses collègues, et il demande au gouvernement de bien vouloir les accepter.

Il désire que le comité des banques étudie les amendements qu'il propose, et fasse rapport au Parlement.

Le Dr Sproule, député de East-Grey, appuie fortement la résolution du député de Stormont.

Il a été peut-être encore plus sévère que M. Pringle, vis-à-vis des banques.

Ces Messieurs ont dû recevoir, durant l'été dernier, les doléances d'un grand nombre de leurs électeurs, qui ont eu, comme bien d'autres, à souffrir de la rareté de l'argent qui s'est fait sentir depuis un an.

A la veille d'une élection, il est toujours très à propos, pour un député, d'entendre d'une oreille sympathique, les doléances de ses électeurs. Il lui est même permis de se faire leur interprète, dvant les conseils de la nation.

Nous sommes presque tentés de supçonner, tout en croyant à la sincérité des députés de Stormont et de East-Gray, qu'ils se sont laissés par trop impressionner par des critiques, suivant nous, exagérées et inopportunes.

M. Wm. Roche, député d'Halifax, s'est chargé de jeter un peu d'eau froide sur le zèle de nos pessimistes.

Il a fait remarqué à la Chambre que les députés de Stormont et de East Grey, avaient étudier et développé cette question importante devant les collègues exclusivement—au point de vue populaire.

Mais il y a un autre point de vue, sur lequel cette question mérite d'être envisagée, c'est le côté pratique.

M. Pringle, dit le député d'Halifax, a suggéré que le système de banque américain est supérieur au nôtre, sur bien des rapports, surtout pour le petit industriel.

L'histoire des institutions financières américains, ne peuvent pas les avancés du député de Stormont.

En 1833, le général Jackson prêta tout l'argent des banques centrales américaines, aux banques des différents états. Cet argent fut promptement absorbé, surtout par la spéculation sur les terrains dans l'Ouest, et par le commerce grandissant de cette époque, jusqu'en 1837, époque à laquelle presque toutes ces banques américaines, surtout les petites banques des différents états, deviennent en faillite

A cette époque une crise commerciale considérable se produisit aux Etats-Unis.

Le député d'Halifax passe en revue les amendements suggérés par le député de Stormont, et il prouve à la satisfaction de la Chambre, que les vices, auxquels semblent prêter notre loi des banques n'existent pas réellement, mais seulement dans l'imagination de M. Pringle.

Du reste, plusieurs des moyens suggérés par M. Pringle pour faire disparaître ce qu'il croit être des abus, ne sont pas pratiquables.

L'inspection directe des banques, par le gouvernement, ne donnerait aucunement plus d'informations que celle à laquelle ces institutions financières sont aujourd'hui soumises.

Comme l'a fait remarqué M. Roche, à moins de nommer un inspecteur du Gouvernement pour chaque banque, et chaque branche, qui ferait l'inspection le même jour, nous ne pourrions pas obtenir le résultat désiré par M. Pringle Inutile d'ajouter qu'un tel état-major d'inspecteurs fédéraux ne peut pas exister.

L'Hon. M. Fielding, Ministre des finances, tout en faisant remarquer à la Chambre, qu'il recevait les suggestions du député de Stormont, avec un esprit préparé à la conviction, qu'il n'était pas prêt à faire des changements à la loi des banques, pour le moment.

Nous avons, dit-il établit le principe au Canada, que la révision de la loi des banques ne devait se faire que tous les dix ans.

Naturellement, cela ne veut pas dire qu'aucune modification ne peut être faite dans l'intérieur, mais il est admis qu'il en sera fait que dans les cas d'urgence.

Il est possible, dit M. Fielding, que moi-même avant la fin de la session, je sois appelé à faire quelques suggestions, tendant à modifier quelque peu la loi des banques.

Mais je serais certainement opposé à faire, cette année, un changement aussi radical que celui suggéré par Mr. Pringle.

Toutes les franchises accordées aux banques expireront au 1er juillet, 1911.

Il est possible, dit le ministre des finances, que notre expérience des dix dernières années, nous conduise à cette époque, à faire qulques changements à notre loi des banques, mais d'ici là, je me permettrai de suggérer à mes collègues de cette Chambre, de ne rien faire dans cette direction, à moins d'un cas de nécessité.

Tout le monde admet que s'il existe une loi qui doit être respectée, et traitée avec un esprit conservateur, c'est bien la législation qui a rapport à nos institutions financières, et au cours de l'argent.

Pour ces différentes raisons, le ministre des finances espère que le député de Stormont ne forcera pas la mise de sa motion au vote, mais qu'il la retirera,

L'Hon. M. Fielding a passé en revue notre système financier au Canada, tel qu'il a démontré à la Chambre, qu'il se compare favorablement avec ceux des autres pays.

Notre système de succursales de banques dans toutes les parties du Canada, est plus favorable, d'après le ministre des finances, au système d'établir des banques indépendantes, qui a été adopté dans chacun des Etats Américaines.

Le mode d'inspection suggéré par M. Pringle, dit M. Fielding, ne serait pas pratiquable au Canada, justement à cause de notre système de succursales.

Quant à l'objection faite, par le député de Stormont, au sujet des prêts considérables, qui sont faits par les banques à leur directeurs, le ministre des finances dit, avec beaucoup de justesse, que cette question doit être reglée par ces actionnaires, et non pas par le Gouvernement.

L'Hon. G. E. Foster, qui depuis quelque temps semble avoir supplanté son chef, l'Hon. R. L. Borden, a répondu à l'Hon. M. Fielding.

Il a forcément admis que le principe invoqué par le ministre des finances, contre la résolution du député de Stormont, était un principe sain, et qu'il devait être appliqué.

L'ex-gérant de l'Union Trust Company pouvait difficilement ne pas suivre l'Hon. M. Fielding, puisque la décision de ne pas reviser la loi des banques, plus souvent que tous les dix ans, a été prise sous le régime conservateur, lorsque M. Foster lui-même était ministre des finances.

Pour une fois, M. Foster s'est trouvé dans la pénible position, nous en sommes convaincus, de ne pas pouvoir faire de l'opposition.

Cependant il a trouvé moyen, tout en admettant la sagesse des remarques de l'Hon. M. Fielding, de faire remarquer qu'il ne voyait pas pourquoi la motion de M. Pringle ne serait pas acceptée par le gouvernement, et transmise au comité des banques, pour recevoir un examen plus sérieux.

M. Foster est un incorrigible, un esprit chagrin, qui ne fait jamais, de bonne grâce, une concession à ses adversaires.

A minuit, vu l'heure avancé, M. Duncan Ross, député de Yale et Cariboo, a proposé l'ajournement du débat.

(Suite à la page 6)

EGLISE ST-JOACHIM.

Offices du Dimanche.
Recteur — Rév. Père Nasessens.
Messe basse——— à 8 heures a.m.
Grande Messe ——— à 10½ hrs.
Cathéchisme ———à 2½ hrs
Bénédiction du T.-S.-S. à 7 hrs.

EGLISE IMMACULEE CONCEPTION.

Offices du dimanche.
Recteur —Rév. Père Lemarchand.
Mêmes offices et aux mêmes heures qu'à l'Eglise St-Joachim.

LETTRES PARLEMENTAIRES
(Suite).

Ottawa, 4 mars, 08.

M. Wilbert McIntyre, député de Strathcona, a présenté à la Chambre le bill No. 114, qui est d'une grande importance pour les cultivateurs de l'Alberta.

Ce bill propose de modifier la clause 119, du chapitre 85, des statuts revisés de 1906.

A cause de cet article spécial de la loi, les cultivateurs de l'Ouest, du moins un grand nombre d'eux, ont subi des pertes considérables l'année dernière.

Il est connu que la gelée a causé des dommages aux récoltes de l'Ouest, en 1907.

L'article 119, chapitre 85, des statuts revisés prévoit que dans le cas, où les grains auraient été endommagés par la gelée, ou autrement, que la commission chargée de classifier les grains devra en établir une classification spéciale.

Seulement, cet article de la loi, établit cette règle pour tous les grains, excepté pour les avoines.

C'est cette anomolie, que le Dr McIntyre veut faire disparaître, en faisant adopter son bill 114.

L'année dernière, il est arrivé que des wagons d'avoines ont été mis de côté sans aucune classification commerciale, parcequ'une partie de ces avoines avait été gelée.

Cependant, il a été prouvé que ces avoines ont donné jusqu'à 42 livres au boisseau, tandis que des avoines reconnues comme saines, et ayant reçu la plus basse classification, qui sert d'étalon, ne pesaient que 32 livres.

Nous pouvons nous rendre compte de la perte qu'ont dû subir un grand nombre de de nos fermiers, l'année dernière, à cause de la gelée qui a endommagé leur récolte.

Le Dr McIntyre propose par son bill d'établir une classification spéciale, et régulière pour les avoines qui ont été endommagées, par la gelée.

Par ce même bill, le député de Strathcona propose en plus de changer la classe 137, qui jusqu'à aujourd'hui, établissait la classification des grains.

Le Dr McIntyre dit qu'une demande spéciale est venue de la population de l'Alberta, d'élever la première classification de l'avoine jusqu'à 42 livres, et que cette classification soit appelée Alberta Extra No. 1.

Le député de Strathcona fait remarquer que si le Parlement se rend au désir des Albertains, que le Manitoba et Saskatchewan demanderont à leur tour des classifications spéciales pour les avoines; ce qui entraînerait de la confusion.

Pour prévenir ces difficultés, le Dr McIntyre rappelle l'article 137, et l'insère de nouveau dans la loi, mais avec une nomenclature toute différente.

La première classification sera Extra No. 1, avoines de l'Ouest, avec un minimum de 42 livres au boisseau.

En plus, le bill pourvoit pour une classification spéciale des avoines, uniquement employées pour la nourriture. Cette classification est connue comme suit: Extra No. 1, 37 livres au boisseau; No. 1, "feed", 34 livres au boisseau, lesquelles avoines sont propres, débarrassées de tout autres graines, et saines excepté qu'elles sont gelées. Il y aura aussi un minimum de 32 livres au boisseau.

Il y aura en tout, 8 classifications. Cinq pour les avoines absolument saines, et trois pour celles qui auront été endommagées par la gelée.

Le député de Strathcona nous donnera probablement des explications plus détaillées quand son bill viendra devant la Chambre, pour la seconde lecture.

Le Dr McIntyre, tout en prenant grand soin de ses électeurs du district de Strathcona, étudie toutes les questions qui intéressent l'Ouest en général. Il ne perd jamais l'occasion de présenter à la Chambre des Communes, des lois qui ne peuvent qu'améliorer les conditions de la vie de ceux, qui sont à coloniser la partie du Canada la plus fertile et qui, avant longtemps, sera la plus productive.

L'Hon. M. Fielding offre à la Chambre une résolution tendant à encourager la construction de bassins de radoub par des compagnies privées.

Cette résolution sera discutée devant le comité de toute la Chambre, jeudi, le 12 courant.

En réponse à M. Foster, l'Hon. M. Fielding dit, qu'il espère pouvoir présenter le rapport de la commission royale, concernant le service civil, à une date prochaine. ne.

Le ministre des finances, toujours pour satisfaire la curiosité du député de Toronto Nord, dit qu'aussitôt que le Parlement aura sanctionné la convention Franco-Canadienne, qu'il sera prêt à faire son discours sur le tarif.

M. Lake, député de Qu'appelle, veut savoir quand le rapport de la commission royale, concernant les grains, sera déposé devant la Chambre.

L'Hon. M. Fisher, Ministre de l'Agriculture, répond qu'il n'est pas en mesure de satisfaire la curiosité du député de Qu'Appelle.

Ces messieurs semblent oublier que le Gouvernement n'a rien à faire avec la production des rapports des commissions royales.

Quand ces commissions ont terminé leurs travaux, elles préparent un rapport qu'elles soumettent au Parlement, aussitôt qu'elles le peuvent.

L'Hon. M. Fielding propose alors la troisième lecture du bill 57, concernant la convention commerciale Franco-Canadienne.

M. F. D. Monk, député de Jacques Cartier, ne critique pas absolument le principe du bill, mais il s'offense de la prétention qui a été émise par le Gouvernement, que cette convention a été conclue dans des conditions différentes, à celles de 1893.

Il reproche au Gouvernement, et surtout à l'Hon. M. Brodeur, d'avoir cherché à faire du capital politique, en voulant faire croire au peuple, qu'il avait arraché une liberté nouvelle à l'Angleterre, en obtenant de conclure indépendamment d'elle, nos traités de commerce.

M. Monk prétend que les Hon. Messieurs Brodeur et Fielding se sont trouvés à Paris, en 1907, dans la même position ou s'est trouvé Sir Charles Tupper en 1893.

Le député de Jacques Cartier a bien essayé de rapetisser un peu les résultats avantageux, que cette nouvelle convention commerciale nous promet, mais ayant conscience de la faiblesse de son argumentation, il n'a pas insisté.

M. Monk n'a pas eu la main heureuse, quand il a voulu faire croire que cette convention n'apporterait que peu d'avantages, à la classe agricole. Il est admis que nos fermiers profitent considérablement des réductions de droits que leurs produits recevront à leur entrée en France.

Le député de Jacques Cartier critique aussi l'article du traité qui veut que l'échange des produits des deux pays se fasse en ligne directe, d'un port canadien à un port français, et vice-versa.

Nous doutons fort que les citoyens de la ville de Montréal, où demeure M. Monk, apprécie les critiques du député de Jacques Cartier.

Les dernières remarques de M Monk ont été d'un mauvais goût surprenant, venant d'un homme qui a la réputation d'être bien élevé.

Ne voyant rien pour justifier une critique sévère de cette convention commerciale, conclue par l'Hon. M. Brodeur et l'Hon. M. Fielding, le député de Jacques Cartier a essayé de ridiculiser l'enthousiasme, avec laquelle nos ministres canadiens ont été reçus, l'été dernier, par la population canadienne reconnaissante.

Il a été jusqu'à condamner les dépenses que la réception faite à nos ministres a pu entraîner.

Encore une fois, nous affirmons que les remarques de M. Monk étaient d'un mauvais goût, et qu'elles ont été reçues comme telles par le public.

M. Adam Zimmerman, député d'Hamilton a fait quelques remarques pour démontrer combien avantageuse cette nouvelle convention commerciale serait, pour l'industrie des machines agricoles au Canada.

A l'appui de son assertion, M. Zimmerman cite un article paru dans le "Spectator," journal conservateur d'Hamilton.

Le surintendant de la compagnie Harvester d'Hamilton pretend qu'aussitôt que cette nouvelle convention sera en force, tout le commerce français, dans les machines agricoles, sera contrôlé par le centre industriel d'Hamilton.

Actuellement les manufactures américaines envoient 9.000 moissonneuses et 15,000 faucheuses en France chaque année.

La valeur approximative de ces machines est de $1,500,000.

Aujourd'hui le nombre d'employés dans cette industrie à Hamilton est de 1,800. On prévoit que ce nombre sera doublé, aussitôt que le traité Franco-Canadien sera sanctionné.

Ce nouvel arrangement commercial engagera sûrement toutes les manufactures de machines agricoles américaines, à établir des succursales au Canada.

Avant de laisser passer la troisième lecture de ce bill, l'Hon. M. Brodeur a voulu prouver, encore une fois de plus, que les prétentions qu'il avait émises, à son retour d'Europe, étaient exactes.

Les conditions dans lesquelles cette convention, commerciale a été conclue, nous permettent d'affirmer que nous avons enfin conquis notre liberté, dans la conduite des négociations de nos traité commerciaux.

Le ministre de la marine a produit, devant le Chambre, la correspondance échangée en 1893 entre Sir Charles Tupper et le Ministre des colonies, et, en 1907, entre Sir Edward Gray, Ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur anglais à Paris.

Cette correspondance prouve, hors de tout doute, que nos ministres canadiens ont agit seuls et librement en 1907, tandis qu'en 1893 Sir Charles Tupper n'était qu'un des trois commissaires, chargés de conclure un traité.

Pour prouver notre assertion, nous publions la résolution, qu'a été adoptée à la conférence de 1894 tenue au Canada.

Cette résolution dit "que le fait de donner aux colonies le pouvoir de négocier elles-mêmes leurs traités, leur constituerait une position internationale connue à des états indépendants, et briserait en quelque sorte le lien de l'empire. Alors les négociations se faisant entre sa majesté, et un souverain étranger, devront être conduites par le représentant de Sa Majesté, à la Cour du pouvoir étranger. Comme il est peu probable qu'il puisse les conduire seul, on lui donnera un assistant d'un pouvoir subordonné, de préférence un délégué du Gouvernement colonial.

C'est exactement ce qui est arrivé en 1893, lorsque Sir Charles Tupper fut envoyé à Paris pour assister l'ambassadeur anglais. Lord Dufferin et un troisième plénipotentiaire, Sir Joseph Crowe qui devait conduire les negociations.

Par contre, il faut lire les instructions de Sir Edward Gray, ministre des affaires étrangeres à l'ambassade anglaise, à Paris, à propos des négociations qui ont été conduites en France, l'année dernière. Il [illegible] la situation.

Dans sa lettre, Sir Edward Grey rappelle la politique impériale basée sur la résolution de 1894, et il ajoute:

"Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'adhérer, dans le cas actuel, à la lettre de cette entente, dont l'objet était d'empêcher qu'une colonie fasse des négociations avec un pouvoir étranger, indépendamment et à l'insu du gouvernement de Sa Majesté.

"Le choix d'un négociateur est surtout une affaire de convenance et, dans les circonstances, il sera, certes, beaucoup plus pratique de laisser les négociations entre les mains de Sir Wilfrid Wilfrid Laurier,, du ministre des finances et des ministres canadiens, qui, sans doute, vous tiendront au courant.

"Si les négociations aboutissent à Paris, vous signerez le traité conjointement avec le négociateur canadien qui aura plein pouvoir de le faire."

Ce document, suivant nous, règle la question pour toujours.

Les conditions dans lesquelles ce traité Franco-Canadien a été conclu ouvrent une ère nouvelle, et établissent l'avènement de notre liberté fiscale.

M. Brodeur fait aussi l'historique des différentes conventions de commerce qui eurent lieu depuis la Confédération, jusqu'à 1907. Nous sommes tous forcés de nous rendre à l'évidence. Ce n'est bien qu'en 1907, pour la première fois, que les négociations d'un traité entre le Canada et une autre nation, par des plénipotentiaires canadiens sans l'intervention du Gouvernement anglais.

M. A. M. Beauparlant refute l'une des prétentions du député de Jasques Cartier, que la classe agricole bénéficierait que très peu du traité Franco-Canadien.

Il énumère les produits suivants qui se trouvent favorisés par ce traité. Les chevaux jouissent d'une réduction de droit de 25 à 23 et un tiers pour cent, selon l'âge; autres animaux, 33 et un tiers pour cent; les viandes fraîches, 30 à 37 et une demie pour cent; les viandes salées, de 40 à 50 pour cent; les oeufs, 40 pour cent; le lait concentré pur, 50 pour cent; les fromages, le beurre salé, 33⅓ pour cent; les fourrages, les foins compris, 33⅓ pour cent; enfin les blés et les pommes de terre; sur ce dernier article la réduction est même de 86⅔ pour cent. Les droits sur les pommes de terre étaient autrefois de 58 cents le minot, tandis qu'ils ne sont aujourd'hui que de 8 cents, d'après le nouveau traité.

Enfin 153 produits agricoles ou industriels bénéficieront de la réduction des droits.

Il nous semble que M. Monk n'est pas sérieux quand il essaie de faire croire au peuple canadien que le nouveau traité ne favorise pas la classe agricole.

Après avoir énuméré les principaux articles de production canadienne, qui bénéficieront de la nouvelle convention commerciale entre autres, l'amiante, le bois de pulpe, etc., le député de Saint-Hyacinthe se réjouit du fait que ce traité favorisera les industriels de sa ville natale.

On se trouve à Saint-Hyacinthe, des industries considérables dans les cuirs, les orgues et instruments de musique.

En terminant ses remarques, M. Beauparlant attire l'attention de ceux qui ont l'avantage de connaître la langue française, sur le fait que le nouveau traité favorisera l'introduction des livres français au Canada.

Ces livres étaient frappés d'un droit d'entrée de 25 pour cent. Le nouveau tarif ne sera que de 15 pour cent, comme les livres anglais.

M. Beauparlant rappelle aussi qu'en 1893, le Gouvernement français avait demandé à ce que les livres français reçussent une réduction d'au moins 5 pour cent sur le droit d'entrée.

Le plénipotentiaire canadien de l'époque, Sir Charles Tupper s'était engagé à recommander cette réduction auprès du gouvernement canadien, mais il ne put pas la faire accepter à la majorité de ses collègues.

M. Beauparlant dit que cet avantage sera apprécié non seulement par les Canadiens d'origine française, mais aussi par un grand nombre d'Anglais qui savent apprécier à sa juste valeur la belle langue de Bossuet.

A dix heures, le vote fut pris avec le résultat suivant, en faveur de la sanction du traité 103, contre 5.

Un grand nombre de ceux qui avaient combattu le bill de M. Fielding avec acharnement, dans le seul but, probablement, de faire de l'obstruction, ont voté pour la sanction du traité.

Voilà les noms des Messieurs, qui auraient été heureux de voir le Canada, privé des avantages, que cette nouvelle convention commerciale apportera à leur pays.

En lisant leurs noms, nous devinons leur pensée:
Messieurs Chisholm, (Huron), Jackson, (Elgin), Lancaster, Marshall, Owen.

Ce traité n'a plus qu'à être sanctionné par le Sénat pour devenir en force.

Le très Honorable Sir Wilfrid Laurier a proposé à la Chambre la seconde lecture du bill 111 concernant le parc des batailles à Québec.

Ce bill pourvoit un octroi de $300,000 comme souscription publique à une oeuvre nationale.

En plus, il nomme une commission permanente, composée de M. Georges Garneau, maire de Québec, Hon. Sir Georges Drummond de Montréal, M. Byron E. Walker. Colonel Georges T. Denison de Toronto et l'Hon. M. Adelard Turgeon de Québec, pour préparer une célébration digne de l'événement qui sera célébré au Canada l'été prochain, le tricentenaire de la fondation de Québec.

Cet octroi aidera à l'organisation de la célébration et en plus à la formation d'un parc national sur les plaines d'Abraham, a Québec.

Cet argent sera placé à la disposition de la commission, qui recevra aussi probablement des souscriptions venant d'autres sources, et qui l'emploiera le plus judicieusement possible.

Le Premier Ministre reconnaît que si les gouvernements provinciaux souscrivent des montants considérables pour venir en aide au projet national, ils auront certainement acquis le droit d'être représenté sur la commission.

L'Hon. M. Foster a assailli le Premier Ministre de questions, pour avoir des renseignements qu'il était impossible de donner si à l'avance.

Le point important pour le moment c'est d'aviser à donner le plus d'éclat possible à cette célébration nationale.

Sir Wilfrid Laurier profite de cette occasion pour annoncer au Parlement que son altesse royale le Prince de Galles a gracieusement accepté l'innitiative qui lui a été faite, par le gouvernement canadien, d'être présent à cette célébration, à la condition toutefois qu'elle soit faite dans la dernière semaine de juillet.

Plusieurs députés, entre autres, M. A. H. Clarke d'Essex, Adam Zimmerman d'Hamilton, Hance Logan de Cumberland, G. Bosker d'Hamilton Est en ont profité pour rappeler au Gouvernement que dans leur comté respectif ils ont eux aussi des champs de bataille historiques, qui devraient être reservés et entretenus aux frais de l'Etat.

Nous ne voyons pas aucune chose, que l'intérêt de la conversation, qui puisse suggérer ces remarques à ces députés.

Naturellement, l'occasion était trop belle pour nos amis les conservateurs, ils en ont profité pour faire de l'obstruction et prolonger la session d'autant.

Il se trouve que sur les plaines d'Abraham a été établi la manufacture de fusil Ross. Une partie de ce terrain a été loué à la compagnie pour 99 ans afin d'y établir leur manufacture.

Alors, l'opposition a trouvé dans le bill devant la chambre, une justification de réveiller toute l'affaire du fusil Ross.

Notre jeune ami, le député de Montmagny, en profite pour faire encore une fois, un pas de clerc. Il cherche à soulever par son langage échevelé et irréfléchi, les préjugés de la députation anglaise.

Il fait une sortie contre le gouvernement qu'il accuse d'impérialisme, parce que cette célébration du tricentenaire de la fondation de Québec n'aura pas un caractere exclusivement français.

Il veut s'assurer aussi que ce projet de former un parc national sur les plaines d'Abraham ne mettra pas à péril l'existence de la manufacture Ross.

Il a trouvé moyen de ramener la question des écoles sur le tapis, en discutant l'opportunité qu'il y avait pour le Gouvernement fédéral de souscrire $300,000 à leur oeuvre nationale.

Ce bill si inoffensif en lui-même a pris le temps de la Chambre une partie de la journée jeudi, et presque toute la journée de vendredi, avant d'être lu en troisième lecture.

C'est là un échantillon nouveau de l'obstruction systématique inaugurée par l'Hon. Geo. Enlas Foster au commencement de la présente session.

CHEVALIERS DE COLOMB.

Nous trouvons dans le journal la "Croix" une lettre de Monsieur André Chauvreau, à propos des Chevaliers de Colomb.

Nous croyons de notre devoir de publier cette lettre dans les colonnes du "Courrier de l'Ouest".

Nous ne voulons pas froisser les sentiments de qui que ce soit, mais nous répétons avec M. Chauveau que notre patriotisme soit assez éclairé pour ne rien faire, même indirectement, qui puisse comprimer l'essence de notre énergie nationale sur aucun des points de cette terre d'Amérique, où nous avons une mission providentielle à accomplir.

A PROPOS DES CHEVALIERS DE COLOMB.

Pourquoi, Canadiens-Français du Canada, vous faites-vous Chevaliers de Colomb? Ne pensez-vous pas qu'en fait, sans vouloir pénétrer dans le domaine sacré des intentions, cette société exerce une influence funeste sur le caractère national de vos frères des Etats-Unis, qui suivent votre exemple?

Avez-vous jamais réfléchi à la puissance de l'arme que vous mettez aux mains des agents irlando-américains quand vous entrez dans les rangs de ces Chevaliers irlandais?

Vos frères au Canada sont Chevaliers de Colomb, peuvent dire ces prosélytes. Etes-vous plus Canadiens qu'eux? Alors pourquoi ne pas vous faire nôtres?

Or, pour un Franco-Américain, se faire Chevalier de Colomb, c'est trop souvent, comme l'expérience l'a démontré, devenir, après un certain temps, ce que je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue, si ce n'est dans le vocabulaire yankee. Le sentiment national disparait peu à peu; et l'exploit ordinaire du Chevalier— exploit qui n'a rien de chevaleresque — c'est de passer de l'église de langue française à celle de langue anglaise.

Mais, me direz-vous, les Chevaliers de Colomb forment une excellente société catholique.

Soit, pour les fils de Saint Patrice, mais pour les disciples de Saint-Jean-Baptiste, c'est ce que je ne puis comprendre. L'âme canadienne-française et l'âme irlandaise ont si peu d'analogie et sont constituées si différemment qu'elles n'ont guère de commun que le "credo", et encore d'aucun prétendent qu'il y a des différences sensibles dans la mise en pratique de ses règles morales!

Or quel que soit le degré d'autonomie dont jouissent les différents groupes de la société et quelles que soient les aspirations de ces groupes au Canada, il n'en reste pas moins fondamentalement vrai que, par essence de définition, la société est irlandaise et conséquemment gravite dans un orbe irlandais.

J'aimerais que les nombreux Chevaliers de Colomb canadiens-français fissent leur profit de cette judicieuse remarque faite par le "Semeur", numéro de février, aux jeunes Canadiens irlandais ayant demandé à s'enrôler dans l'un des cercles de l'A. C. J. C.:

"Nous vous sommes très reconnaissants de la sympathie que vous nous témoignez, mais nous sommes forcés de vous dire: Nos aspirations nationales n'étant pas identiques, nous ne pouvons marcher ensemble. Formez vous-mêmes une association semblable à la nôtre, nous marcherons parallèlemen, nous nous unirons même à l'occasion pour la revendication des droits qui nous sont commun et le triomphe des causes qui nous sont également chères."

Enfin, Chevaliers de Colomb canadiens-français, si vous voulez absolument faire partie d'une société ayant son siège social aux Etats-Unis, que n'allez-vous frapper à la porte de l'"Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique"? Vous trouverez là les mêmes avantages matériels et en plus, ce qui mérite considération, des frères par le sang, la langue et les aspirations, pour ne pas dire que rien ni de près ni de loin ne vous rappellera les rites maçonniques.

Son Excellence Mgr Falconio, Délégué Apostolique, après l'examen du rituel de l'"Union", félicita ceux qui l'avaient préparé d'avoir su élaguer tout symbolisme ayant quelque analogie avec celui de la secte.

Le langage de cet article est hardi, mais franc. Il repose sur le principe élémentaire de la nationalisation des forces vives de notre race. Que notre patriotisme soit assez éclairé pour ne rien faire, même indirectement, qui puisse comprimer l'essence de notre énergie nationale sur aucun des points de cette terre d'Amérique, où nous avons une mission providentielle à remplir.

André CHAUVEAU.